



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°4 - 26 Juillet 2017



A retenir

Clémentinier

- Mineuse des agrumes : diminution du nombre de piégeages
- Cochenille noire de l'olivier : Essaimage en cours
- Pou Rouge de Californie : Risque de dissémination faible

SOMMAIRE

Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédactrice : Charline
LANDERIEUX



Structures partenaires :
CA 2B, AREFLEC, CAPIC,
OPAC, INRA, LEPA et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

Clémentinier

• Stade phénologique

Grossissement du fruit



• Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella*

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 –24 Mai 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture ou de la DRAAF

Observation : Baisse du nombre de piégeages due aux traitements appliqués sur les parcelles du réseau. (Photo 1)

Évaluation du risque : élevé. L'évaluation du risque dépend également de l'intensité du développement de la pousse d'été, surtout dans les jeunes vergers (1 à 6 ans).

Gestion du risque : Surveiller l'apparition de nouvelles mines sur les jeunes feuilles



Photo 1 : feuille minée

• Cochenille noire de l'olivier - *Saissetia oleae*

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 –8 Juin 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture ou de la DRAAF

Observation : Cette cochenille est présente dans des parcelles du réseau (photo 2). Les cochenilles femelles présentent une carapace noire. L'essaimage est en cours, il reste quelques œufs sur les carapaces des femelles (photo3).



Photo 2 : Cochenille noire de l'olivier (femelles adultes)



Photo 3 : œufs sous les carapaces

Evaluation du risque : L'intensité de l'infestation du nuisible dans le verger conditionne le risque pour la culture. Il est variable selon les parcelles.

Gestion du risque : Pas de trous de sortie d'éventuels parasitoïdes observés sur les carapaces des cochenilles présentes. Il est conseillé d'attendre la fin de l'essaimage pour appliquer un traitement.

- **Pou Rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell**

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°2 –8 Juin 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture ou de la DRAAF

Observation : Aucune parcelle n'est suffisamment infestée pour permettre un suivi biologique du Pou Rouge de Californie ; cependant, des foyers sont présents dans les parcelles de référence du réseau et une observation à la loupe binoculaire a permis de mettre en évidence la sortie larvaire sur les rameaux.

Evaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.

Gestion du risque : possibilité de lâchers d'auxiliaire - *Aphytis melinus* : contacter l'AREFLEC.



Photo 4 : Rameau recouvert de boucliers femelles

PREVISIONS METEO

	Jeudi 27 juillet	Vendredi 28 juillet	Samedi 29 juillet	Dimanche 30 juillet	Lundi 31 juillet	Mardi 1 ^{er} août	Mercredi 2 août
Haute Corse							
	Temps chaud et sec	Soleil ; hausse des températures	Quelques passages nuageux sur le relief	Quelques passages nuageux sur le relief	Temps ensoleillé ; vent de secteur Sud-Est modéré	Temps ensoleillé ; vent de secteur Sud-Est modéré	Temps chaud

Pour la période du lundi 31 au jeudi 3, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la

pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.